

**Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à l'état des trottoirs  
en général et de la rue de la Vigne en particulier.**

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :  
F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

« La rue de la Vigne est certes une petite rue mais ce n'est pas pour cette raison qu'elle doit être laissée à l'abandon.

Les trottoirs de la rue de la Vigne sont dans un état déplorable. Plusieurs fois, des travaux ont eu lieu dans cette rue : réasphaltage, travaux de divers impétrants et je me réjouissais chaque fois, pensant que les trottoirs allaient enfin être refaits. Malheureusement mes espoirs étaient bien vite balayés.

A maintes reprises, j'ai demandé leur réfection mais malheureusement en vain. Le sommet est atteint au niveau du numéro 49, plusieurs photos de ce tronçon ont déjà été envoyées au service « Travaux publics ». Je ne sais ce qui s'est passé à ce niveau, il y a plus de 30 ans mais ça dépasse l'entendement. Pour passer devant le numéro 49, on se croirait dans une épreuve de « Koh-Lanta ».

Mais cette rue de la Vigne n'est qu'un exemple qui illustre l'état général des trottoirs dans notre commune.

L'outil « Walkpad » élaboré lors de la législature précédente et reprenant tous les points à corriger dans l'espace public au bénéfice des usagers faibles devrait d'urgence être mis à profit.

De nombreux riverains de tous les quartiers se plaignent de l'état lamentable des trottoirs. En marge de ces tristes constatations, il faut aussi souligner ces panneaux d'interdiction de stationner, aux dates fantaisistes, improbables qui jonchent ça et là sur les trottoirs, dans toutes les positions imaginables (couchés ou debout, sur le trottoir, sur l'asphalte) on ne sait plus trop s'ils ont été abandonnés à l'issue de travaux ou s'ils annoncent de futurs travaux. Ils empêchent les automobilistes de stationner durant des jours et rien ne se passe.

En tous les cas, si c'est pour donner une image de délabrement, c'est pleinement réussi.  
Mes questions sont les suivantes :

Quand les trottoirs de la rue de la Vigne vont-ils enfin être refaits ?

Comptez-vous utiliser les données de « Walkpad » pour aménager les nombreux trottoirs à refaire ?

Peut-on imaginer qu'il y ait une meilleure gestion des panneaux d'interdiction de stationner mobiles qui fleurissent bien souvent inutilement ou abusivement sur la voirie ? »

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH s'est renseignée auprès de ses services pour connaître l'historique des décisions qui ont été prises. Actuellement, suite à la demande du Collège précédent, la priorité a été donnée au « quartier des musiciens » pour cause de nombreuses plaintes des habitants. Le renouvellement des trottoirs avenue Charles de Tollenaere a également été retenu à la demande l'ancienne échevine de la mobilité. Le renouvellement des trottoirs rue de la Vigne fera partie de la prochaine phase

d'aménagement des trottoirs. Ensuite, c'est le PAV qui est utilisé, c'est-à-dire les plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagement des espaces publics établis par le ministère de la Région de Bruxelles-Capitale Bruxelles Mobilité. Enfin, on peut imaginer une meilleure gestion des panneaux d'interdiction. Il faut d'abord se poser la question de savoir qui les a placé. Elle va regarder, car ses services ne sont responsables que pour les interdictions de stationner placés par la Commune.